

hérétiques, et de déclarer que son beau-frère était indigne de toutes successions, couronne, royauté et gouvernement. » Le roi fut instamment prié de publier cette déclaration sous la forme d'un édit authentique qui serait lu en pleine assemblée, afin qu'elle le reçût comme loi fondamentale de l'État. Henri invita les délégués à trouver bon qu'il adressât au roi de Navarre une dernière sommation de se réunir à l'Église catholique. Mais la chambre ecclésiastique, sans égard pour les intentions royales, décida que cette sommation serait superflue, et que, comme hérétique, il le fallait déchoir du trône. Les deux autres ordres opinèrent dans le même sens. Henri, poussé à bout, répondit qu'il aviserait. Le vœu des États fut expressément consigné, plus tard, dans leurs cahiers. On connaît les événements qui, en prévenant sa réalisation, dotèrent la France d'un des meilleurs rois qui aient jamais honoré le pouvoir suprême.

Le roi de Navarre, de son côté, comprenant l'importance d'écarter une telle résolution, sollicita instamment Henri de s'opposer à cette injustice, et adressa de La Rochelle une protestation pour la combattre. Il s'attacha surtout, dans ce document, à repousser la qualification de relaps qui lui était adressée, et déclara que, né calviniste, il n'avait embrassé le catholicisme, que pour échapper au massacre de la Saint-Barthélemy. Henri de Navarre ajouta qu'il était prêt à se faire instruire dans un concile libre, soit général, soit national, et à se rendre à la vérité dès qu'elle lui apparaîtrait avec évidence. Il adjurait, en finissant, l'Assemblée de ne pas s'exposer, par une telle précipitation, à voir taxer son zèle d'indiscret et de déréglé. Mais cet écrit fut sans effet sur les ennemis de ce prince, qui appréhendaient bien plus qu'ils ne souhaitaient sa conversion (1), et les États, consultés de nou-

(1) Daniel, *Henri III*.